

VILLE DE SAINT-GENIS-LAVAL
COMPTE-RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU MARDI 08 OCTOBRE 2019

(conformément à l'article R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRÉSENTS

Roland CRIMIER ; Mohamed GUOUGUENI (à partir du point n° 3); Christian DARNE ; Fabienne TIRTIAUX ; Odette BONTOUX (à partir du point n° 10) ; Agnès JAGET ; Guillaume COUALLIER ; Nicole CARTIGNY ; Christian ARNOUX ; François VURPAS (à partir du point n° 10) ; Bernard GUEDON ; Michel MONNET ; Christophe GODIGNON ; Lucienne DAUTREY ; Pascale ROTIVEL Isabelle PICHERIT (à partir du point n° 4); Marylène MILLET ; Olivier BROUSSEAU ; Philippe MASSON ; Jean-Philippe LACROIX ; Stéphanie PATAUD ; Aurélien CALLIGARO ; Bernadette PIERONI ; Yves CRUBELLIER ; Pascal BARD ; Thierry MONNET.

EXCUSÉS

Yves DELAGOUTTE ; Maryse JOBERT-FIORE ; Marie-Paule GAY ; Bernadette VIVES-MALATRAIT ; Yves GAVAULT ; Anne-Marie JANAS ; Karine GUERIN ; Gilles PEYREYRON.

ABSENTS

François VURPAS (jusqu'au point n°9 inclus), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point n°4 inclus), Serge BALTER.

POUVOIRS :

Yves DELAGOUTTE à Roland CRIMIER ; Mohamed GUOUGUENI à Guillaume COUALLIER (jusqu'au point n°2 inclus) Maryse JOBERT-FIORE à Christian DARNE ; Anne-Maire JANAS à Philippe MASSON; Odette BONTOUX à Pascale ROTIVEL (jusqu'au point n°9 inclus) ; Marie-Paule GAY à Nicole CARTIGNY ; Bernadette VIVES-MALATRAIT à Agnès JAGET ; Yves GAVAULT à Marylène MILLET ; Karine GUERIN à Christian ARNOUX ; Gille PEYREYRON à Thierry MONNET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Guillaume COUALLIER

.....

La séance est ouverte à 19 h 00

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2019

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions 2019-017 à 2019-024

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et conformément aux dispositions des articles 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation susvisée (décision n°2019-017 à 2019-024).

LE CONSEIL PREND ACTE

3. LOGEMENT

Garantie d'emprunt Alliage habitat : réhabilitation de 21 logements , résidence Argos 138-142 route de Vourles

Dans le cadre de la réhabilitation de la résidence Argos aux Barolles, ALLIADE HABITAT doit contracter un prêt d'un montant total de 876 589,00€ auprès de la Caisse des Dépôts et sollicite ainsi la garantie de la ville à hauteur de 15 %, soit 131 488,35 €. La Métropole de Lyon a décidé par la décision CP-2019-2969 du 08/04/2019 d'accorder sa garantie à hauteur de 85%.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder la garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement de l'emprunt souscrit par ALLIADE HABITAT soit un montant de 131 488,35€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de la résidence Argos aux Barolles située 138-142 route de Vourles à Saint Genis Laval.

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4. FONCIER

Lancement de la procédure de cession de la parcelle BY 150 située avenue Charles de Gaulle

Dans le cadre de la requalification et du réaménagement de l'entrée du collège d'Aubarède, le Conseil Municipal a approuvé le 17 octobre 2017 l'acquisition à titre gracieux de la parcelle BY 150 d'environ 830 m² située avenue Charles de Gaulle à Saint-Genis-Laval.

La Ville étant désormais propriétaire de ce délaissé situé à proximité de jardins privés, il est proposé de la céder aux riverains.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le principe d'une cession aux riverains.

LE CONSEIL ADPOTE A L'UNANIMITÉ

5. FONCIER

Bornage de la parcelle CB 99 située au 24 avenue Maréchal Foch

La Société en nom collectif (SNC) L'INTEMPOREL a pour projet la réhabilitation d'anciens locaux en une résidence de dix lots sur la parcelle cadastrée CB 368.

A la demande de celle-ci et à ses frais exclusifs, a eu lieu une opération de bornage visant à constater les limites respectives de cette propriété et de celle appartenant à la Ville, à savoir la parcelle CB 99, qui constitue l'emprise de l'Espace Déclic.

Pour permettre également la réalisation de ce projet, plusieurs servitudes restent à créer entre la parcelle CB 368, qui constitue le fonds dominant, et la parcelle CB 99, qui constitue le fonds servant.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal et les actes de constitution de servitudes à intervenir concernant le bornage de la parcelle CB99.

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

6. ENSEIGNEMENT

DSP Restauration collective - Rapport du délégataire - Année 2018

Dans le cadre de la délégation du service public relative à la restauration collective, confiée à Sodexo pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} août 2017, il appartient au délégataire de transmettre un rapport annuel présenté en Conseil Municipal après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

A ce titre, Sodexo a remis son rapport pour 2018 et la CCSPL a donné un avis favorable à l'unanimité des présents le 17 septembre 2019.

L'analyse du rapport rappelle les objectifs de la mission qui vise d'une part à élaborer et préparer la fourniture de repas et d'autre part à éduquer les convives au « mieux manger », et présente les équilibres financiers.

Concernant la qualité des repas, la satisfaction des convives est mesurée régulièrement et en amélioration depuis 2016. 85 animations ont été proposées sur l'année 2018, des ateliers « cuistots rigolos » de 45 minutes permettent également de sensibiliser les élèves de manière pédagogique et ludique à la nutrition et aux bons gestes par rapport à l'environnement, de même les animations intègrent-elles des ateliers dégustation « petit déjeuner »

En matière de développement durable, outre le plan stratégique de développement de Sodexo « Better Tomorrow Plan », 40 % des produits sont bio, en 2018 de nouveaux partenariats ont été développés avec les plates-formes de « Vergers Lyonnais » basé sur Vaulx en Velin et « Bio à pro » basés sur Brignais.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport du délégataire de pour l'année 2018.

LE CONSEIL PREND ACTE

7. SPORT

Subvention exceptionnelle - Participation du collège d'Aubarède au championnat de France

UNSS HandBall

Dans le cadre des séances de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), 2 sections de handball (filles et garçons) ont été créées au Collège Paul d'Aubarède et ces 2 équipes ont été qualifiées aux championnats de France UNSS de Handball le 20 mai 2019 à Paris.

Au regard du nombre de saint genois concerné, la ville propose une subvention exceptionnelle de 210 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d' approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 210 euros au Collège Paul d'Aubarède.

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

8. JEUNESSE

Comité des Services aux Familles et à l'Éducation pour la Métropole de Lyon et le Département du Rhône (CSFE, ex CDPPEL)

La Caisse d'Allocations familiales (CAF) et la Direction Régionale Départementale de la jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) aident au financement d'actions éducatives, type accompagnement à la scolarité, dans le but de renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes sur l'ensemble du territoire national, notamment dans les quartiers prioritaires politique de la ville.

Cette aide est mise en œuvre à travers les dispositifs CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et REAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité), qui sont suivis conjointement au sein du *Comité des Services aux Familles et à l'Éducation pour la Métropole de Lyon et le Département du Rhône* (ex CDPPEL).

Le premier dispositif met l'accent sur la nécessité de l'assiduité à l'école, l'organisation avec une méthodologie du travail personnelle tout en restant dans une envie d'apprendre et le plaisir de s'ouvrir à d'autres dimensions, culturelle, artistique...

Le second, favorise le bien être des familles et satisfait les intérêts de l'enfant et du jeune en préparant et en aidant les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif, leur responsabilité parentale et en les confortant dans leur rôle et leurs compétences.

Les programmations 2019-2020 se déclinent suivant 4 actions CLAS et 2 actions REEAP

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les dites programmations, répondant aux objectifs rappelés ci-dessus, solliciter et verser les subventions s'y rapportant.

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

9. JEUNESSE

Contrat Enfance Jeunesse - Volet Jeunesse - Programmation 2019

Le **Contrat Enfance Jeunesse**, volet Jeunesse, s'adresse aux enfants et aux jeunes Saint-Genois, âgés de 6 à 17 ans, sur des périodes péri et extra scolaires.

A ce titre, dans le cadre de ce dispositif et sur la durée du contrat, différentes actions sont contractualisées avec la CAF (qui verse une subvention à la Ville) et sont portées par les associations (ALSH...) ou la Ville (ALSH, séjours vacances, une partie de certains postes tels les coordinateurs jeunesse et rythmes scolaires, l'animateur du CME).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la programmation du CEJ 2019 répondant aux objectifs ci-dessus, solliciter et verser les subventions s'y rapportant.

LE CONSEIL ADOPTE A LA MAJORITE

3 ABSTENTIONS : Bernadette PIERONI ; Yves CRUBELLIER ; Pascal BARD

10. EMPLOI

Adhésion au Programme Territorial de l'Insertion et de l'Emploi

La Ville est signataire du Programme Territorial de l'Insertion et l'Emploi.

Le PTI'E organise la convergence d'actions pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et particulièrement des bénéficiaires RSA.

La ville en tant que partenaire signataire, s'engage à travailler la mise en œuvre d'orientations et d'actions concertées et coordonnées alliant des enjeux d'insertion et de développement économique visant à :

- Accompagner vers l'activité et l'emploi les personnes qui en sont éloignées et notamment les bénéficiaires du RSA
- Poursuivre des synergies entre les dispositifs d'action sociale, d'insertion et de développement économique
- Favoriser l'ancrage territorial des actions afin de structurer une action publique locale lisible et cohérente au regard des besoins identifiés

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Programme Territorial d'Insertion pour l'Emploi et tout document s'y rapportant.

LE CONSEIL ADOPTE A LA MAJORITE

3 ABSTENTIONS : Bernadette PIERONI ; Yves CRUBELLIER ; Pascal BARD

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Subvention exceptionnelle maison médicale de garde du Sud Ouest Lyonnais

La Maison Médicale de Garde du Sud-Ouest Lyonnais (MMG-SOL) est ouverte depuis mai 2014.

Près de 117 médecins libéraux se relaient pour permettre son fonctionnement les soirs de la semaine, les samedis, dimanches et jours fériés.

Avec 9 000 consultations en 2018 dont plus de 12% concernent des Saint Genois. cette structure est l'une des plus importantes du département.

Son financement est assuré à par 90% l'Agence régionale de Santé (ARS) puis des subventions communales et enfin des cotisations des médecins.

Aussi, considérant l'intérêt public et complémentaire de cet établissement par rapport à l'offre existante à Saint Genis Laval, la ville souhaite accompagner cette dynamique.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'association des médecins de la maison médicale de garde du Sud Ouest Lyonnais.

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

12. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dérogation au repos dominical 2020

Comme chaque année les dérogations pour les ouvertures dominicales sont arrêtées par le Maire après avis du Conseil Municipal et vise l'ensemble des commerces de détails concernés situés sur la commune.

En 2019, 5 dérogations ont été accordées pour le commerce de l'automobile, 7 pour le commerce de détail et 10 pour les super/hypermarchés.

Pour 2020, au regard du calendrier et des demandes formulées, les sollicitations sont les suivantes:

- 5 dimanches pour les commerces automobiles (19/01, 15/03, 14/06, 13/09, 11/10)
- 7 dimanches pour les commerces de détail précisés dans la loi (parfumerie, textile, maroquinerie, bijouterie, informatique etc.) (12/01, 28/06, 06/09, 29/11, 6-13-20/12)
- Enfin, 10 dimanches pour les super/hypermarchés (12/01, 7-28/06, 5/07, 06-13/09, 29/11, 6-13-20/12)

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les dates d'ouvertures dominicales 2020 pour les branches professionnelles citées ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE A LA MAJORITE

2 ABSTENTIONS : Marylène MILLET ; Yves GAVALT

6 CONTRE : François VURPAS ; Bernadette PIERONI ; Yves CRUBELLIER ; Pascal BARD ; Thierry MONNET ; Gilles PEREYRON

13. MARCHES PUBLICS

Groupement de commandes - Achat de couches

Le marché relatif à l'achat de couches arrivant prochainement à son terme, il convient de lancer une nouvelle procédure afin de désigner le prochain fournisseur dans ce domaine. Comme pour le précédent marché, afin de simplifier la procédure de passation de ce marché pour les structures associatives concernées et de réaliser des économies d'échelle, il est proposé de conclure avec ces structures petite enfance un groupement de commandes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions de groupement.

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

14. PERSONNEL COMMUNAL

Prestation d'action sociale d'adhésion au contrat-cadre "Titres restaurants"

La loi du 19 février 2007 dispose que les collectivités territoriales doivent proposer des prestations d'action sociale à leurs agents. Depuis plusieurs années, la Ville adhère au Centre National d'Action Sociale (CNAS) et octroie également des titres-restaurant (5€), sous certaines conditions, depuis 1998 et selon des dispositions obligatoires.

Le précédent contrat-cadre signé avec le Centre De Gestion (CDG) concernant les tickets-restaurant arrivant à échéance, une nouvelle consultation a été organisée et le prestataire retenu par le CDG est la société EDENRED.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec le CDG portant sur l'offre de tickets-restaurant pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

15. PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Aussi, La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte les derniers recrutements de la collectivité concernant le poste de secrétaire de police municipale et la mise en stage de référents sur les établissements scolaires.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les modifications ci-avant énoncées au tableau des effectifs du personnel communal.

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.


Fait à Saint-Genis-Laval, le 09/10/19
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER